

## Projet de Termes de Référence pour le Réseau de l'ITIE sur la transparence des contrats

### Contexte :

En 2013, la norme ITIE a commencé à encourager les pays à rendre public l'ensemble des contrats et des licences qui font état des conditions rattachées à l'exploitation de pétrole, de gaz et de minerais. Cinq ans plus tard, plus de la moitié des pays mettant en œuvre l'ITIE divulguent au moins certains contrats et dix-huit grandes entreprises extractives ont fait des déclarations répondant à cette pratique sous une forme ou une autre. Au fur et à mesure que ces évolutions se sont produites, le débat sur la divulgation s'est éloigné de la raison pour laquelle les contrats devraient être publiés pour porter sur la façon dont la divulgation peut être réalisée et sur ce qui doit être fait pour garantir les meilleurs résultats possible. Compte tenu du fait que toutes ces questions ont été abordées de différentes manières par les nombreux gouvernements faisant partie de la communauté de pratique de l'ITIE, le réseau de l'ITIE sur la transparence des contrats s'attachera à créer une tribune permettant aux gouvernements de partager leurs expériences et d'examiner comment ils peuvent répondre aux exigences énoncées dans la norme ITIE.

### Objectifs du Réseau :

Le réseau sur la transparence des contrats permettra aux gouvernements de partager leurs expériences, d'apporter leur expertise et de promouvoir la publication des contrats au sein de l'ITIE. La section 3.1.2 du plan de travail de l'ITIE pour 2019 comprend de plus amples informations sur le réseau.

Les responsabilités du groupe seront les suivantes :

1. Se consacrer à l'amélioration de la transparence des contrats dans les pays qui mettent en œuvre l'ITIE ainsi qu'à l'amélioration de la qualité et de l'utilité pratique des contrats divulgués.
2. Analyser les difficultés communes que rencontrent les pays dotés de politiques de transparence des contrats lors de la publication de contrats et déterminer les solutions que les pays peuvent adopter pour passer à la divulgation.
3. Identifier et partager les approches les plus efficaces pour intégrer la divulgation des contrats dans les systèmes gouvernementaux.
4. Déterminer comment les gouvernements peuvent s'aider mutuellement pour échanger des informations contractuelles et réduire les asymétries d'informations.

5. Débattre des questions de politiques liées à la transparence des contrats et fournir des conseils dans la formulation du contenu général de ces questions, y compris toute recommandation éventuelle concernant l'action de l'ITIE dans ce domaine.
6. Développer la communication et encourager les déclarations d'engagement des gouvernements et des autres parties prenantes de l'ITIE.

### Composition et attentes :

1. Au niveau politique et technique, le réseau sera composé de responsables gouvernementaux issus des pays mettant en œuvre l'ITIE qui :
  - a. Mènent actuellement une politique de transparence totale ou partielle des contrats ;
  - b. Sont en train d'adopter une politique de transparence totale ou partielle des contrats ;
  - c. Envisagent d'effectuer des réformes concernant la transparence des contrats.
2. Le groupe choisira un représentant gouvernemental de haut niveau pour diriger le groupe durant sa phase initiale.
3. Les membres du groupe se réuniront par téléconférence ou en personne au moins une fois par trimestre. En fonction des ressources disponibles, une réunion sur la transparence des contrats sera organisée au moins une fois par an.
4. Le Secrétariat de l'ITIE assurera un soutien technique et logistique pour les réunions du groupe de travail, notamment en organisant des téléconférences, en effectuant un compte rendu des débats et en rédigeant, si nécessaire, des documents pour la communication. NRG1, Oxfam Amérique et différents autres partenaires apporteront une assistance technique.
5. Parmi les projets à réaliser en 2018-2019, sont susceptibles de figurer :
  - a. L'examen de l'avancement de la transparence des contrats au sein de la communauté de pratique de l'ITIE, notamment en ce qui concerne les pratiques, les politiques et l'utilisation des contrats au niveau local et international.
  - b. Des recommandations sur les moyens de renforcement de la contribution de l'ITIE à la transparence des contrats, notamment celles portant sur les améliorations potentielles aux Exigences de l'ITIE ou à la norme relative aux données ouvertes de l'ITIE.
  - c. Une communication commune ou une déclaration sur la transparence des contrats.
  - d. L'organisation conjointe, avec l'ITIE, d'une réunion parallèle sur la transparence des contrats lors de la Conférence mondiale de l'ITIE en 2019, ainsi que lors d'autres réunions importantes organisées par d'autres partenaires.